

Les écoles privées québécoises : des partenaires importants de l'État pour assurer la réussite éducative des jeunes du primaire et du secondaire

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2017-2018

Longtemps associées à l'élite et aux communautés religieuses, les écoles privées québécoises ont vécu de profondes transformations au cours des dernières décennies. Ce sont aujourd'hui des OSBL qui offrent des services éducatifs adaptés aux besoins des jeunes et des familles. Au fil des ans, ces établissements se sont démarqués par leur capacité à mobiliser leur personnel, les parents et la communauté autour de la réussite des jeunes qu'elles accueillent.

Alors que le Québec se prépare à se doter d'une politique pour la réussite éducative de tous ses jeunes, les écoles privées s'avèrent des partenaires importants de l'État pour la mise en place de solutions durables permettant d'accroître le nombre de diplômés dans les délais prescrits.

De façon générale, l'école québécoise peine à s'adapter à l'ère numérique et tarde à profiter de ses multiples possibilités en éducation. À cet égard, les écoles privées font figure de leaders, notamment par leurs efforts concertés pour développer une véritable culture de développement professionnel chez les enseignants et leur fournir les plateformes nécessaires pour qu'ils puissent s'engager dans un processus de formation continue.

Les écoles privées sont un partenaire important de l'État pour que le Québec soit un chef de file mondial en éducation.

DES OSBL AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS

La très vaste majorité des écoles fondées par des communautés religieuses depuis le 17^e siècle ont connu un processus de relève institutionnelle au cours des 50 dernières années et ont été cédées à la communauté civile. Ce sont aujourd'hui des organismes sans but lucratif (OSBL) gérés par un conseil d'administration qui fonctionnent selon un modèle similaire à celui des cégeps.

Quelques écoles fondées au 20^e siècle et au début du 21^e l'ont été par des parents et des enseignants désireux d'offrir à leurs enfants un projet éducatif particulier. Certaines sont des coopératives.

Fortement règlementées et tenues de suivre le *Programme de formation de l'école québécoise*, toutes ces écoles se distinguent des écoles publiques par leur autonomie de gestion. En effet, ne relevant pas d'une commission scolaire, elles sont responsables de leurs bâtiments et installations. Elles choisissent elles-mêmes leur personnel, en respectant les critères établis par l'État, et négocient les contrats de travail en fonction de leur projet éducatif.

Les parents qui choisissent l'école privée contribuent aux couts de l'éducation de leurs enfants.

Ces OSBL permettent d'économiser plus de 600 millions par année à l'État.

DES ÉCOLES QUI ACCUEILLENT DES ÉLÈVES AU PROFIL VARIÉ

Contrairement à ce qui se passe ailleurs en Amérique du Nord, la fréquentation de l'école privée au Québec est rarement basée sur l'appartenance à un groupe religieux. Les écoles privées de tradition catholique accueillent aujourd'hui des jeunes qui n'ont pas de religion ou qui adhèrent à différentes religions (source, Enquête FEEP 2010).

Au Québec, le choix de l'école privée se fait en fonction des valeurs éducatives des parents, notamment en ce qui a trait au projet éducatif de l'école, à l'encadrement des élèves, au choix d'activités parascolaires et au dynamisme de la vie scolaire en général, aux services offerts aux élèves ayant des défis particuliers et aux possibilités offertes aux parents pour concilier travail et famille.

Contrairement à la croyance populaire, peu d'écoles privées sélectionnent leurs élèves sur la base des résultats scolaires. Avec la baisse démographique qu'a connue le Québec, on observe dans diverses régions une adéquation entre le nombre de demandes et le nombre de places disponibles. Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places, les écoles favorisent la fratrie. Certaines procèdent par tirage au sort alors que d'autres donnent priorité aux premiers inscrits. **Il est faux d'affirmer que l'école privée n'accueille que les meilleurs élèves.**

On remarque depuis une douzaine d'années une multiplication de programmes particuliers et de mesures mis en place par les écoles privées pour amener des élèves ayant des difficultés à la réussite scolaire. Aujourd'hui, les écoles privées membres de notre réseau démontrent une solide expertise dans l'élaboration et l'implantation de plans d'intervention.

Compte tenu de leur autonomie, les écoles privées adoptent différentes approches pour soutenir les élèves en difficulté.

- Dans certains cas, ils sont intégrés dans des programmes avec les autres élèves tout en bénéficiant de mesures d'appui. Dans plusieurs cas, malgré leurs difficultés, ils peuvent choisir des programmes à caractère sportif, culturel, technologique ou entrepreneurial.
- Certaines écoles privées accueillent des élèves ayant des retards scolaires importants et ont mis sur pied des programmes spécifiques pour ces élèves : petits groupes accompagnés par un orthopédagogue, ajout d'heures d'enseignement en français, mesures visant à motiver ces élèves qui doivent souvent travailler beaucoup plus fort que les autres pour atteindre les mêmes résultats, etc.

Les taux de diplomation élevés des élèves des écoles privées démontrent leur grande capacité à amener à la réussite des élèves au profil varié, y compris des élèves ayant des besoins particuliers.

Toutefois, l'apport des écoles privées à la réussite des élèves à besoin particulier est peu reconnu et n'est pas financé adéquatement. En effet, la subvention n'est pas ajustée pour ces élèves qui fréquentent une école privée subventionnée. Cette absence de financement, jumelée aux coupes importantes qui ont été faites dans les transferts aux écoles privées au cours des dernières années, limite et, dans certains cas, met en péril les initiatives des écoles privées pour accueillir des élèves à besoins particuliers.

UN RÉSEAU D'ÉCOLES SPÉCIALISÉES EN ADAPTATION SCOLAIRE

La Fédération regroupe aussi douze écoles privées spécialisées en adaptation scolaire qui scolarisent 3 355 élèves présentant des difficultés de comportement ou d'apprentissage, des déficiences ou des handicaps.

La plupart de ces écoles privées spécialisées sont issues de projets de recherche universitaire ou furent créées pour répondre aux besoins des parents qui ne trouvaient pas les ressources que nécessitaient les besoins particuliers de leurs enfants dans le système d'éducation du temps.

Aujourd'hui, ces écoles privées spécialisées soutiennent le réseau public dans une belle complémentarité. En effet, près de 90% des élèves qui fréquentent les écoles privées spécialisées proviennent de commissions scolaires qui leur confient leur scolarisation, et ce, à la satisfaction des enfants et des familles qui peuvent en bénéficier.

Il faut noter toutefois que dans la plupart des cas, les commissions scolaires transfèrent les élèves dont les dossiers sont les plus complexes. Pourtant, ceux-ci seront soutenus par la même subvention que les plus légers. Or, dans plusieurs cas, les enfants des écoles privées spécialisées ont besoin 50 à 60 pour cent de plus que ce montant et les fondations de ces établissements sont à pied d'œuvre pour arriver à bien les servir.

L'accès aux écoles privées spécialisées en adaptation scolaire est malheureusement limité à la population des grands centres urbains : dix sont situés à Montréal et deux à Québec.

LES ÉCOLES PRIVÉES : UN PARTENAIRE IMPORTANT DE L'ÉTAT

Les écoles privées ne fonctionnent pas en marge du réseau d'éducation québécois. Elles en font intégralement partie et elles sont en mesure d'y contribuer activement.

1. TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PRIVÉE AGRÉÉE

PROBLÉMATIQUE

- Le calcul du financement est établi sur la base du nombre d'élèves transportés en 2005.
- Règle générale, le financement est versé aux commissions scolaires, et non à l'école fréquentée par l'enfant.
- Le montant du financement actuel est environ 50 % de celui de 2013-14, ce qui transfère le fardeau aux parents et aux établissements. Certains parents font le choix de transporter eux-mêmes leur enfant, ce qui contribue à la congestion routière en zone scolaire. D'autres parents doivent renoncer à envoyer leur enfant à l'école privée, compte tenu de la hausse significative des couts. Ce transfert d'élèves occasionne des frais additionnels significatifs pour l'État, puisqu'un élève fréquentant une école privée agrée coute 40 % de ce que lui coute un élève fréquentant l'école publique.
- On estime que près de 10 % des élèves qui fréquentent une école privée bénéficient d'aide financière de la part de l'établissement pour une partie ou la totalité des frais de scolarité. Ces bourses sont attribuées à des familles dont la situation financière ne leur permettrait pas autrement de fréquenter l'école de leur choix. La hausse brutale des frais de transport scolaire vient limiter la possibilité pour ces familles d'avoir accès à l'école privée. Si la Fondation décide de couvrir les frais de transport, cela affecte le nombre de bourses pouvant être attribuées.

RECOMMANDATIONS

- **Établir le calcul du financement sur la base du nombre d'élèves réellement transportés.**
- **Verser le financement directement aux écoles privées.**
- **Rétablissement le financement à au moins 75 % des besoins.**

2. TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PRIVÉE SPÉCIALISÉE EN ADAPTATION SCOLAIRE

PROBLÉMATIQUE

- Au moins 90 % des élèves qui fréquentent ces écoles sont référés par les commissions scolaires. Certaines écoles accueillent des élèves référés par 15 commissions scolaires différentes. Le transport scolaire est essentiel, non seulement pour tous les élèves du primaire, mais aussi pour la grande majorité des élèves du secondaire qui ne sont pas en mesure de se déplacer eux-mêmes compte tenu de leur condition.
- Bien que la commission scolaire choisisse pour le parent l'école où sera scolarisé son enfant, elle n'assure pas toujours le service de transport. En effet, l'entente entre l'école privée spécialisée et la commission scolaire n'inclut pas le transport de l'élève.
- Le transport de ces élèves est sous-financé. Neuf écoles privées spécialisées reçoivent une partie de ce financement directement. Cette portion est mise à jour depuis des années à partir d'une base historique qui n'est pas adaptée à la réalité d'aujourd'hui.
- Les écoles privées spécialisées doivent impérativement ajouter un moniteur dans l'autobus afin d'assurer un service adéquat et sécuritaire aux élèves. Le financement de ces moniteurs n'est pas inclus dans le budget de transport.
- En ce moment, les écoles arrivent à boucler leur budget de transport parce que les fondations leur viennent en aide d'une part, mais surtout, parce qu'elles font des choix cornéliens en rognant dans les services éducatifs. Cette situation ne peut continuer. Le financement du transport est devenu une source de problèmes majeure pour les écoles privées spécialisées qui ne peuvent refiler la facture aux parents qui, à 90 %, sont référés par la commission scolaire et s'attendent donc à un service gratuit, et qui, pour plusieurs, sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés de Montréal.

RECOMMANDATIONS

- **Profiter du chantier de révision du financement du transport dans les écoles régulières pour faire le point avec les douze écoles privées spécialisées en adaptation scolaire, en tenant compte que chacune d'entre elles a une situation unique, notamment compte tenu des conditions particulières des élèves qu'elle accueille.**

- Faire en sorte que le MEES finance directement et adéquatement le transport de chaque élève qui fréquente une école privée spécialisée sur la base du cout réel de transport par élève. À défaut de quoi, le gouvernement doit réglementer l'obligation des commissions scolaires à soutenir financièrement le transport des élèves qu'elles réfèrent aux écoles privées spécialisées.
- Dès 2017-18, considérer les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire comme des écoles régionales ou suprarégionales au même titre que les écoles publiques qui reçoivent exclusivement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

3. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PRIVÉES RÉGULIÈRES

En 2012, un groupe de travail mandaté par le ministère de l'Éducation avait conclu que l'école privée représentait un milieu de choix pour amener à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers. Le rapport¹ de ce groupe de travail soulignait les points forts à l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves HDAA dans le réseau privé ordinaire.

- Un accueil personnalisé pourvu d'un environnement scolaire stimulant et bien encadré.
- Un service de titulariat rigoureux, assurant un soutien et valorisant les élèves dans leur cheminement.
- Un temps d'étude supervisée prévu après les heures de classe.
- Des activités parascolaires nombreuses et variées contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance.
- La marge de manœuvre dans l'organisation des services et l'autonomie dans l'affectation des ressources dont disposent les établissements permettent de répondre rapidement aux besoins des élèves.
- Une obligation de résultats et de moyens auxquels ne peuvent se soustraire les établissements, conséquence directe de la signature d'un contrat de services éducatifs.

Par ailleurs, le manque de ressources financières a été clairement identifié par le comité comme le principal obstacle à l'accueil d'un nombre plus important d'élèves en difficulté dans les écoles privées.

PROBLÉMATIQUE

- Peu d'allocations supplémentaires sont accordées aux écoles privées concernant ce type d'élèves.
- Les écoles peuvent et ont l'expertise pour recevoir et diplômer ces jeunes, mais ont des moyens limités.

¹ EHDA et classe ordinaire, Rapport de travail remis à la ministre Line Beauchamp sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté au secteur privé ordinaire, janvier 2012

RECOMMANDATIONS

- **Reconduire et bonifier la mesure 30 120 pour 2017-18 et les années suivantes.**
- **Ajuster la subvention de base versée aux écoles privées pour les élèves en difficulté à 60 % de ce qu'elle serait pour le même élève au public.**
- **Profiter de l'expertise exceptionnelle des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire pour amener à la réussite des élèves à besoins particuliers en permettant l'installation d'écoles ou de classes spécialisées satellites dans les établissements privés réguliers. Nous demandons que cela puisse à tout le moins être expérimenté à titre de projet-pilote là où les besoins de la population québécoise sont les plus criants et d'y associer un financement adéquat.**

4. ALLOCATIONS

PROBLÉMATIQUE

- En 2014-15, 53 % du montant des allocations supplémentaires a été coupé, passant de 11,8 millions de dollars à 5,5 millions. Au public, la coupe s'est faite de manière proportionnelle. Au privé, ce sont des programmes complets qui ont été coupés.
- Ces programmes sont essentiels : informatique à des fins éducatives (RÉCIT), outils technologiques (TIC), soutien à l'information et à l'orientation professionnelles, plan de lecture à l'école, plan d'action sur les drogues, sensibilisation à l'entrepreneuriat, encadrement des stagiaires...
- Les écoles privées ont été forcées de faire des choix difficiles et de réduire leurs services dans ces programmes pourtant essentiels.

RECOMMANDATIONS

- **Rétablissement la liste des allocations supplémentaires de 2013-14 et indexer les montants alloués.**

5. VALEUR LOCATIVE

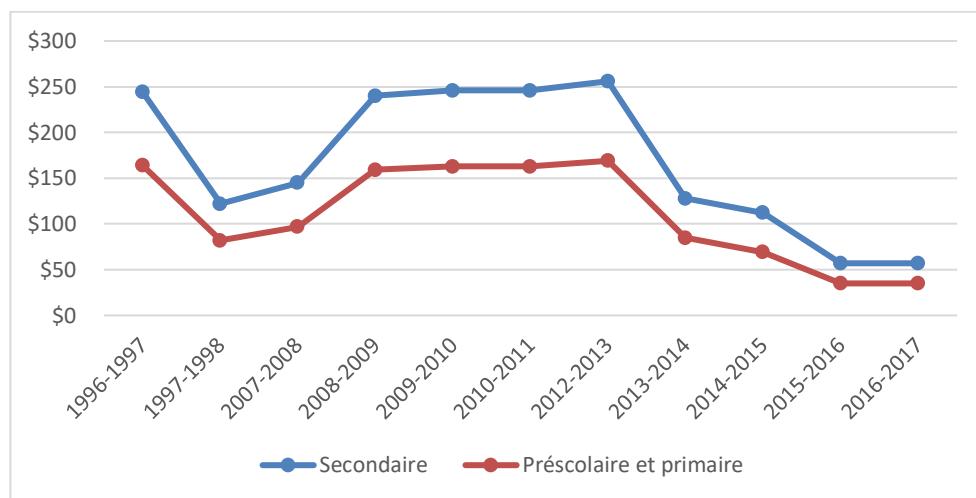
PROBLÉMATIQUE

- L'allocation pour la valeur locative a diminué de façon brutale depuis 5 ans.

	2016-2017	2012-2013
Préscolaire-primaire	35 \$ par élève	169 \$ par élève
Secondaire	57 \$ par élève	256 \$ par élève

Pour une école primaire de 400 élèves, cela représente un manque de l'ordre de 53 000 \$ par année. Pour une école secondaire de 700 élèves, on parle d'une différence de l'ordre de 140 000 \$ par année.

- En 2008-2009, la valeur locative a été bonifiée grâce au programme des infrastructures - résultat de l'application de la norme de 60 p. cent de ce qu'il en coûte dans le réseau des commissions scolaires en immobilisation. (Annonce du gouvernement : investissement de 5 594,0 M\$ sur cinq ans en éducation, au secteur public, dont 3 250,0 M\$ pour les CS. Voir² et³). Cette mesure demeure essentielle au réseau privé qui doit prendre soin, dans plusieurs cas, du patrimoine bâti du Québec.



- La baisse importante de cette allocation s'ajoute à la non-indexation au coût de la vie des montants de base par élève depuis plusieurs années et aux coupes dans les autres allocations annoncées dans les règles budgétaires 2013-2014. Rappelons que plusieurs écoles ont aussi dû défrayer des montants importants pour couvrir la baisse des subventions pour le transport scolaire puisque les contrats étaient déjà signés avec les parents au moment de l'annonce et parce que le risque de voir le nombre d'élèves chuter de manière draconienne était bien réel. La combinaison de ces différents facteurs fragilise la situation financière des écoles privées subventionnées qui, en tant qu'OSBL, ne peuvent cumuler les déficits.

² <http://drupal.cdeacf.ca/actualite/2007/10/23/gouvernement-quebec-annonce-repartition-investissement-56>

³ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/371316/ecoles-infrastructures-argent>

- Plusieurs bâtiments scolaires ont une valeur patrimoniale et représentent un des principaux, sinon le principal, point d'intérêt de leur municipalité ou arrondissement. Les défis de l'entretien de ces bâtiments sont de plus en plus grands.
- L'avènement de l'ère numérique entraîne des frais non négligeables, que ce soit pour installer la bande passante ou encore moderniser le mobilier et les aménagements afin de permettre l'innovation pédagogique.

RECOMMANDATION

- **Rétablissement la valeur locative au niveau de 2012-13 et l'indexer.**

6. DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

PROBLÉMATIQUE

- À la suite d'une enquête réalisée en 2009-2010 auprès de plus de 44 000 jeunes fréquentant des écoles privées secondaires membres de la FEEP, il est apparu clairement que le modèle traditionnel de l'école n'était pas adapté aux élèves du 21^e siècle. La Fédération a entrepris une vaste réflexion avec ses membres afin de dynamiser l'école québécoise et de profiter des multiples possibilités en matière d'apprentissage offertes par l'avènement de l'ère numérique. Cette réflexion s'est traduite par une série d'actions concrètes dans les écoles membres de la FEEP qui font aujourd'hui figure de leaders en matière d'innovation pédagogique et d'intégration des technologies en classe.
- Le principal enjeu pour la modernisation de l'école québécoise demeure le développement professionnel des enseignants. La FEEP offre déjà plus de 1000 heures de formation par année aux enseignants, cadres et professionnels scolaires, en plus d'organiser et de collaborer à différents colloques et congrès en éducation. Toutefois, les méthodes traditionnelles de formation s'avèrent limitées dans leur portée. Le milieu de l'éducation a besoin de développer une véritable culture du développement professionnel qui incite chacun de ses acteurs à se prendre en main. C'est dans cette optique que la FEEP a créé le CADRE21.
- Le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle (CADRE21) a pour mission d'accompagner tous les intervenants francophones du monde de l'éducation – enseignants, professionnels, cadres – dans leur réflexion, leur développement professionnel et leur veille sur les grands enjeux de l'éducation au 21^e siècle.
- Le CADRE21 est entièrement financé par la FEEP et le travail bénévole des experts sollicités pour produire les modules de formation continue/accompagnement. Le développement de cette ressource incontournable requiert beaucoup de ressources pédagogiques et informatiques. Par manque de ressources, le CADRE21 peine à répondre à toutes les demandes de formation.
- Le CADRE21, et son modèle unique de badge numérique visant à reconnaître le développement professionnel des enseignants, représente un outil de premier plan pour faire du Québec un chef de file au sein de la francophonie.

RECOMMANDATIONS

- **Règlementer la formation continue des enseignants.**
- **Reconnaitre le CADRE21 comme une solution innovante, peu couteuse et exemplaire de développement professionnel des enseignants et une occasion unique de placer le Québec comme chef de file en la matière au sein de la francophonie.**
- **Contribuer au financement du CADRE21 afin de produire plus rapidement les différents sujets de formation demandés par la communauté enseignante.**

7. PRÉVISIBILITÉ EN MATIÈRE DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

PROBLÉMATIQUE

- Les budgets des écoles pour l'année scolaire 2017-18 seront bouclés plusieurs mois avant les règles budgétaires.
- Les règles budgétaires font en sorte que le réseau ne bénéficie pas de prévisibilité financière.

RECOMMANDATION

- **Obtenir des règles budgétaires permettant une prévisibilité sur trois ans – allocations indexées par exemple.**

8. MORATOIRE SUR L'OCTROI D'AGRÉMENT

PROBLÉMATIQUE

Chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie pour l'état et les contribuables. Il y a actuellement un boum démographique qui nécessite la construction de nouvelles écoles. Chaque école que l'État construit vient grossir la dette du Québec. L'école privée financée, qui est obligatoirement un organisme à but non lucratif, est responsable de ses bâtiments et installations. Il s'agit là d'une économie substantielle pour le Québec et les Québécois.

L'école privée est performante. Elle affiche, année après année, des résultats spectaculaires en ce qui a trait à la réussite scolaire et à la diplomation des élèves. Ces résultats sont tout aussi impressionnantes pour les écoles qui ne font pas de sélection d'élèves et qui accueillent des groupes d'élèves ayant des défis particuliers. Il s'agit là d'un atout important à l'économie du Québec quand on connaît les couts élevés reliés au décrochage scolaire. L'école privée amène les élèves qui lui sont confiés à la réussite scolaire.

L'école publique est la base du système d'éducation québécois. Elle accueille 88 % des élèves du préscolaire-primaire et du secondaire. Les représentants de l'enseignement privé reconnaissent le rôle fondamental, essentiel et incontournable que joue le réseau public d'éducation dans la société québécoise et ne croient pas qu'il faille viser la croissance du réseau privé au détriment du réseau public. Toutefois, au cours des dernières années, on a assisté à la fermeture d'écoles privées dans des régions qui vivent un déclin démographique, alors que de nouvelles banlieues en plein de développement n'ont pas d'écoles privées pour répondre à la demande des parents.

Comme le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées depuis une douzaine d'années, les familles qui choisissent de s'établir dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile. En octroyant l'agrément à de nouvelles écoles privées dans des secteurs en forte croissance démographique, le gouvernement économiserait de façon importante, d'une part en frais de construction et d'agrandissement d'écoles qui viennent grossir la dette du Québec et d'autre part, en frais annuels moins élevés pour les élèves qui choisissent l'école privée.

L'école privée représente une solution intéressante pour amener les élèves en difficulté à la réussite scolaire et à la diplomation. Une attention toute spéciale devrait être accordée aux écoles qui proposent des programmes spécifiques pour soutenir cette clientèle.

RECOMMANDATION

- Lever le moratoire sur l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance démographique de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.**

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PRIVÉE AGRÉÉE

- Établir le calcul du financement sur la base du nombre d'élèves réellement transportés.
- Verser le financement directement aux écoles privées.
- Rétablir le financement à au moins 75 % des besoins.

TRANSPORT DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PRIVÉE SPÉCIALISÉE EN ADAPTATION SCOLAIRE

- Profiter du chantier de révision du financement du transport dans les écoles régulières pour faire le point avec les douze écoles privées spécialisées en adaptation scolaire, en tenant compte que chacune d'entre elles a une situation unique, notamment compte tenu des conditions particulières des élèves qu'elle accueille.
- Faire en sorte que le MEES finance directement et adéquatement le transport de chaque élève qui fréquente une école privée spécialisée sur la base du cout réel de transport par élève. À défaut de quoi, le gouvernement doit règlementer l'obligation des commissions scolaires à soutenir financièrement le transport des élèves qu'elles réfèrent aux écoles privées spécialisées.
- Dès 2017-18, considérer les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire comme des écoles régionales ou suprarégionales au même titre que les écoles publiques qui reçoivent exclusivement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PRIVÉES RÉGULIÈRES

- Reconduire et bonifier la mesure 30 120 pour 2017-18 et les années suivantes.
- Ajuster la subvention de base versée aux écoles privées pour les élèves en difficulté à 60 % de ce qu'elle serait pour le même élève au public.
- Profiter de l'expertise exceptionnelle des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire pour amener à la réussite des élèves à besoins particuliers en permettant l'installation d'écoles ou de classes spécialisées satellites dans les établissements privés réguliers. Nous demandons que cela puisse à tout le moins être expérimenté à titre de projet-pilote là où les besoins de la population québécoise sont les plus criants et d'y associer un financement adéquat.

ALLOCATIONS

- Rétablir la liste des allocations supplémentaires de 2013-14 et indexer les montants alloués.

VALEUR LOCATIVE

- Rétablir la valeur locative au niveau de 2012-13 et l'indexer.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

- Règlementer la formation continue des enseignants.
- Reconnaître le CADRE21 comme une solution innovante, peu couteuse et exemplaire de développement professionnel des enseignants et une occasion unique de placer le Québec comme chef de file en la matière au sein de la francophonie.
- Contribuer au financement du CADRE21 afin de produire plus rapidement les différents sujets de formation demandés par la communauté enseignante.

PRÉVISIBILITÉ EN MATIÈRE DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

- Obtenir des règles budgétaires permettant une prévisibilité sur trois ans – allocations indexées par exemple.

MORATOIRE SUR L'OCTROI D'AGRÉMENT

- Lever le moratoire sur l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance démographique de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.